

**FORMULE D'OPTION À REMPLIR PAR LE OU LES BÉNÉFICIAIRES EXPLOITANTS OU
NON EXPLOITANTS AFIN DE BÉNÉFICIER DU RÉGIME SPÉCIAL DES PLUS-VALUES
PRÉVU A L'ARTICLE 41 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS**

Cette formule d'option est jointe à la déclaration des résultats de cession ou cessation de l'entreprise individuelle transmise, par chaque bénéficiaire, avec la déclaration n°2104-SD.

I. Désignation de l'entreprise individuelle

Dénomination commerciale		N° SIRET	
Adresse du siège			

II. Désignation du bénéficiaire

Nom du bénéficiaire			Préciser si le bénéficiaire est exploitant	
Adresse personnelle				
Qualité (1)	Fraction de la pleine propriété ⁽²⁾	Fraction de l'usufruit ⁽²⁾	Fraction de la nue-propriété ⁽²⁾	

III. DÉSIGNATION DES CO EXPLOITANTS OU DE L'EXPLOITANT (à servir uniquement en cas de co exploitation ou lorsque le bénéficiaire n'est pas un exploitant) ⁽³⁾

Nom des exploitants ou co exploitants	Adresse

⁽¹⁾ Indiquer le pourcentage et la nature des droits reçus à l'occasion de la transmission.

⁽²⁾ Fraction reçue au moment de l'opération de transmission soumise à l'article 41 du CGI et exprimée en pourcentage.

⁽³⁾ Si le bénéficiaire est un exploitant et en cas de co-exploitation, indiquer dans le cadre IV les noms et adresses des autres exploitants. Si le bénéficiaire n'est pas un exploitant, indiquer dans le cadre IV les noms et adresses du ou des exploitants.

IV. NATURE DES IMMOBILISATIONS ET MONTANT DES PLUS-VALUES DONT L'IMPOSITION EST REPORTÉE

Le montant global des plus-values dont l'imposition au nom de M. est reportée s'élève à..... €
qui se décomposent comme suit en détaillant bien par bien :

Nature des immobilisations transmises ⁽⁴⁾	Montant des plus-values en report à la charge de l'intéressé	
	court terme	long terme
Brevets		
Autres droits incorporels		
Terrains		
Constructions		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		
Autres immobilisations corporelles		
Participations		
Autres immobilisations financières		
TOTAL		

V. EXERCICE DE L'OPTION

M..... déclare opter, en sa qualité de bénéficiaire et/ou d'exploitant, pour le régime spécial des plus-values prévu à l'article 41 du code général des impôts et s'engage à respecter les règles prévues à cet article.

A, le

(signature du bénéficiaire)

(⁴) Si le nombre de lignes ne suffit pas, joindre un état établi selon le même modèle.